

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept octobre deux mille vingt, s'est réuni à l'espace Paul GUIMARD à SAINT-MARS-LA-JAILLE, commune déléguée de VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET (*départ à 19 heures 45 - pouvoir donné à Monsieur Olivier CADIOT*), Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Pascal BABIN, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Louise MOREAU, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL, Monsieur Thierry VANDAELE, Madame Marine VIAUD

EXCUSÉES : Madame Gaëlle BOURGEOIS, Madame Sonia ESNAULT *ayant donné pouvoir à Monsieur Franck COUTY*, Madame Laëtitia NYS

ABSENT : Monsieur Stéphane PIERRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Pascal BABIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	28
Votants.....	30

DCM n°184/2020 - T177 - 8.8.4 - RAA

**Parc éolien de La Coutancière sur la commune
du GRAND-AUVERNÉ - enquête publique - avis**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Par arrêté préfectoral numéro 2020/ICPE/203 en date du 24 août 2020, une enquête publique est organisée du 21 septembre 2020 au 21 octobre 2020 à 12 heures 30 inclus suite à la demande formulée par la société SAS Parc éolien de La Coutancière (WKN France), dont le siège social est situé à NANTES, 10 rue Charles Brunellière, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant deux aérogénérateurs, sur le territoire de la commune de GRAND-AUVERNÉ.

Le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE est consulté car la limite communale se situe dans un rayon de six kilomètres autour du projet.

Les documents relatifs à cette enquête publique ont été adressés par courriel aux élus le 07 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par dix votes pour, neuf votes contre dont un pouvoir et onze abstentions dont un pouvoir :

ÉMET un avis favorable sur cette enquête publique.

Décision d'afficher en mairie
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 15 octobre 2020

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**




Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
ID : 044-200078079-20201013-DCM184_2020-DE

